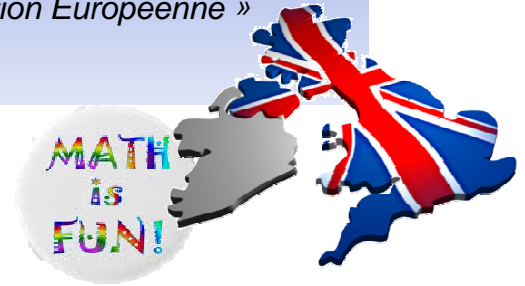


SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS et MATHÉMATIQUES

Obtenir son baccalauréat avec la Mention « *Section Européenne* »

Au Lycée Raphaël Elizé

Discipline **Non Linguistique (DNL)**: Mathématiques



A qui cela s'adresse-t-il?

A des élèves:

- intéressés par l'anglais et les mathématiques.
- curieux, qui aiment participer.
- désireux de développer leur culture générale.

Horaires hebdomadaires

De la seconde à la terminale (option de 2h hebdomadaires)

- **1h de Discipline Non Linguistique (DNL) : les mathématiques en anglais**, dispensée par un professeur de mathématiques habilité.

Objectifs : développer son aisance en anglais à l'aide d'activités sur un support mathématique.

- **1h d'anglais supplémentaire**, dispensée par un professeur d'anglais

Objectifs : *enrichir sa pratique linguistique et communicationnelle, et approfondir ses connaissances sur le monde anglophone. Travail de toutes les compétences sous forme de projets.*

Recrutement

Le recrutement en seconde se fera sur la base des notes de 3^{ème} par les services de l'inspection Académique.

Sur le dossier d'affectation, en fin de 3^e, il suffit d'indiquer « section européenne » au lycée Polyvalent Raphaël Elizé.

Pour poursuivre la **section européenne sur les années de première et de terminale, il faut poursuivre en voie générale et suivre la spécialité mathématiques** au moins pendant l'année de première.

Baccalauréat mention « section européenne »

Les élèves de section européenne passent les mêmes épreuves que leurs camarades (sujets identiques), mais présentent **en plus un oral** dans la Discipline Non Linguistique (DNL), les mathématiques, au cours duquel ils répondront en anglais à des questions relatives à des problèmes portant sur les thèmes étudiés en classe.

Les élèves ayant obtenu au moins 10/20 en DNL et 12/20 à l'épreuve obligatoire d'anglais du tronc commun obtiendront la mention « section européenne » qui sera **inscrite sur leur diplôme du baccalauréat.**



Autre atout

Les élèves inscrits en **terminale** en section européenne peuvent passer la **certification « Cambridge »** qui atteste de leur niveau de compétence en anglais.

Certification reconnue par de nombreuses écoles Françaises et étrangères.

